



Bordeaux, le 11 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affaire FERRASSE : l'État conteste en appel la décision du tribunal administratif

Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, va faire appel de la décision du tribunal administratif du 9 octobre qui refuse d'annuler l'arrêté du maire de Lège Cap-Ferret du 6 février 2017, accordant un permis de construire à M. Alain FERRASSE pour une maison individuelle sur la presqu'île (au Mimbeau).

Il rappelle que les tempêtes de l'hiver 2013-2014, ont permis de constater un fort recul du trait de côte, concentré sur la partie occidentale de la pointe du Cap-Ferret, pouvant atteindre localement jusqu'à 13 mètres.

Les phénomènes chroniques d'érosion liés à l'action directe de la mer et conjugués aux flux et reflux des marées au niveau des passes du Bassin d'Arcachon, ont conduit les communes de la Teste-de-Buch et Lège Cap-Ferret en partenariat avec Biscarrosse et le syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon à engager une étude pour élaborer une stratégie locale de gestion de la bande côtière.

Sur la zone du Mimbeau, l'étude a retenu une évolution moyenne du trait de côte de 0,5 mètre par an et qui pourrait même atteindre 2 mètres par an sans le maintien des ouvrages actuels.

C'est dans ce contexte qu'en juillet et décembre 2016, le préfet a demandé au maire de Lège Cap-Ferret d'interdire toute nouvelle construction dans la bande de 50 mètres à partir du rivage, à l'exception de constructions strictement nécessaires aux équipements publics ou à la mise en sécurité des biens existants.

Il fera valoir ces arguments dans son appel.